



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
22 mai 2014
Français
Original: anglais

Conseil du commerce et du développement

Commission du commerce et du développement

Sixième session

Genève, 5-9 mai 2014

Rapport de la Commission du commerce et du développement sur sa sixième session

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Conclusions concertées	2
II. Résumé du Président	3
A. Ouverture de la session	3
B. Rapports des réunions d'experts	5
C. Le rôle du commerce international dans le programme de développement pour l'après-2015	8
D. Le développement de systèmes de transport durables et résilients dans l'optique des nouveaux enjeux	10
E. Promotion et renforcement des synergies entre les trois piliers	12
F. Questions diverses	15
G. Clôture de la session	15
III. Questions d'organisation	15
A. Ouverture de la session	15
B. Élection du Bureau	15
C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux	16
D. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement	16
 Annexes	
I. Projet d'ordre du jour provisoire de la septième session de la Commission du commerce et du développement	17
II. Participation	18

GE.14-03577 (F) 100714 110714



* 1 4 0 3 5 7 7 *

Merci de recycler



I. Conclusions concertées

1. Le rôle du commerce international dans le programme de développement pour l'après-2015

(Point 4 de l'ordre du jour)

La Commission du commerce et du développement,

Reconnaissant que le commerce international joue un rôle déterminant dans l'exécution du programme de développement pour l'après-2015 et que, pour qu'il serve au mieux le développement, une plus grande cohérence est nécessaire entre la politique commerciale et d'autres politiques publiques,

1. *Prend note* de l'analyse de la contribution du commerce international au développement qui a été faite par le secrétariat de la CNUCED dans sa note d'information (TD/B/C.I/33);

2. *Souligne* qu'une participation ouverte, universelle, équitable, fondée sur des règles et non discriminatoire au commerce international peut être très bénéfique au développement, ce qui revêt une importance de premier plan pour les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés (PMA);

3. *Considère* que le lien entre, d'une part, le commerce, la transformation structurelle, les capacités productives et la croissance économique, et, d'autre part, un développement partagé et équitable, passe nécessairement par l'application d'un ensemble cohérent de politiques économiques, environnementales et sociales appropriées à tous les niveaux;

4. *Reconnaît* que le commerce devrait être dûment présenté dans le programme de développement et les objectifs de développement durable pour l'après-2015 comme un catalyseur et un moyen de parvenir à une croissance économique et un développement durable équitables;

5. *Demande* au secrétariat de la CNUCED de continuer de participer et d'apporter sa contribution de fond au programme de développement et aux objectifs de développement durable pour l'après-2015, notamment aux activités connexes menées à l'échelle du système des Nations Unies, et encourage toutes les parties prenantes en mesure de le faire à apporter leur soutien financier à l'exécution et au suivi de ses travaux.

2. Le développement de systèmes de transport durables et résilients dans l'optique des nouveaux enjeux

(Point 5 de l'ordre du jour)

La Commission du commerce et du développement,

1. *Estime* que l'examen décennal du Programme d'action d'Almaty est l'occasion d'élaborer un nouveau programme à l'intention des pays en développement sans littoral qui, compte tenu des enjeux persistants et nouveaux du développement, renforcerait l'aide apportée à la conception et à la mise en œuvre de systèmes de transport en transit durables et résilients, ainsi que d'acquérir, d'évaluer et d'échanger connaissances et expériences pour remédier aux problèmes particuliers rencontrés par ces pays. La question de la durabilité des transports, en raison de son caractère prioritaire pour les pays en développement sans littoral et les pays en développement de transit, devrait figurer dans le programme de développement pour l'après-2015;

2. *Reconnaît* l'importance de la durabilité et de la résilience pour tous les pays, en particulier les pays en développement et, plus encore, les petits États insulaires en développement, du fait des vulnérabilités économiques, sociales et environnementales qui leur sont propres. Les petits États insulaires en développement restent un cas particulier en matière de développement durable, comme la communauté internationale l'a réaffirmé à la Conférence Rio+20. L'élaboration de systèmes de transport durables et résilients représente un enjeu considérable dans ces pays, en raison des problèmes particuliers posés par leur taille et leurs caractéristiques géographiques, topographiques et climatiques;

3. *Reconnaît* que, pour que les systèmes de transport soient durables et résilients, une plus grande attention devrait être portée à leurs aspects sociaux, économiques et environnementaux;

4. *Insiste sur la nécessité* de mobiliser des ressources financières à tous les niveaux pour appuyer la mise en œuvre de systèmes de transport de marchandises durables et résilients;

5. *Prie* la CNUCED de continuer, dans le cadre de son mandat actuel, de surveiller, d'analyser et d'évaluer les besoins des pays en développement, en particulier des PMA, des pays sans littoral et des petits États insulaires, en matière de logistique commerciale et d'aider ces pays à concevoir et à mettre en œuvre des systèmes de transport durables et résilients, en s'attachant à renforcer les capacités nationales et régionales de manière à ce que les questions de durabilité et de résilience soient dûment prises en considération dans les politiques et les stratégies relatives aux transports, y compris sur le plan de l'investissement et du financement;

6. *Prie* la CNUCED de continuer, conformément au Mandat de Doha, de contribuer à la facilitation du commerce et du transport, notamment par des mesures d'automatisation des procédures douanières, d'assistance technique et de renforcement des capacités aux fins de l'application d'accords multilatéraux et régionaux de facilitation du commerce, et encourage toutes les parties prenantes en mesure de le faire à lui apporter un surcroît d'assistance technique pour l'exécution et le suivi de ses travaux dans ce domaine.

II. Résumé du Président

A. Ouverture de la session

1. Outre le Secrétaire général adjoint de la CNUCED, sont aussi intervenus: le représentant de l'Égypte, au nom du Groupe des 77 et de la Chine; le représentant de la Trinité-et-Tobago, au nom du Groupe latino-américain et caraïbe (GRULAC); le représentant de Madagascar, au nom du Groupe africain; le représentant du Bénin, au nom des PMA; le représentant de la Jordanie, au nom du Groupe asiatique; le représentant du Bélarus, au nom du Groupe D, le représentant du Paraguay, au nom des pays en développement sans littoral; et le représentant de l'Union européenne. Des déclarations ont également été faites par les représentants des États-Unis d'Amérique, de la Chine, des Philippines, de l'Équateur et du Maroc, et par la Directrice de la Division de la technologie et de la logistique et la Responsable de la Division du commerce international des biens et services, et des produits de base.

2. Le Secrétaire général adjoint de la CNUCED a exposé l'action menée par la communauté internationale pour élaborer un programme de développement pour l'après-2015 qui soit universel et complet, favorise le changement et devienne la clef de voûte des théories et des processus de développement. Il a indiqué que, au-delà des objectifs, des cibles et des indicateurs, les discussions devaient avant tout faire ressortir les politiques nationales et le

contexte international propres à faire du commerce un catalyseur du développement. Il a aussi fait observer que le commerce ne suffisait pas pour promouvoir et maintenir un développement équitable. Le degré de contribution du commerce à l'amélioration des moyens d'existence, à la réduction de la pauvreté et à la durabilité environnementale dépendait aussi de la cohérence des politiques, de l'existence de cadres favorables et d'une gouvernance appropriée à tous les niveaux – national, régional et international.

3. Quelques groupes régionaux et bon nombre de délégations ont souligné que, dans les pays en développement, les secteurs de l'agriculture et de l'alimentation se démarquaient du point de vue des recettes en devises, de la création d'emplois et de revenus et de la réduction de la pauvreté. L'agriculture employait un tiers de la population mondiale, huit travailleurs pauvres sur 10 vivaient dans des zones rurales et plus de 870 millions de personnes souffraient toujours de malnutrition. Les délégations ont aussi fait remarquer que, pour que le commerce soit un «catalyseur» de croissance soutenue et de développement général, il faudrait réduire les subventions ayant des effets préjudiciables de distorsion des échanges et améliorer les capacités productives dans les pays en développement.

4. De nombreuses délégations ont fait observer que la multiplication des mesures non tarifaires, sous la forme de normes publiques et privées, continuaient de restreindre les échanges commerciaux, d'accroître les coûts de production et, au bout du compte, de fermer l'accès des petits producteurs aux marchés. Les activités de la CNUCED dans ce domaine – statistiques actualisées, information et analyse d'impact – pouvaient aider à améliorer les possibilités d'accès aux marchés pour les pays en développement.

5. Quatre groupes régionaux et bon nombre de délégations ont remercié la CNUCED de la diligence de ses travaux d'analyse sur les grands thèmes du programme de développement pour l'après-2015 et de sa note d'information (TD/B/C.I/33). Un groupe régional et quelques délégations ont souligné que les stratégies et les instruments de promotion du commerce devaient s'accompagner de mesures sociales en faveur d'un développement durable et équitable. Un groupe régional a demandé la pleine application du Programme d'action d'Istanbul.

6. Trois groupes régionaux et bon nombre de délégations se sont félicités du «Dialogue de Genève» sur le programme de développement durable pour l'après-2015 qui avait été engagé par la CNUCED et espéraient que cette initiative ferait avancer les travaux en cours à New York.

7. Le Secrétaire général adjoint de la CNUCED a invité la Commission à se saisir de la question du développement de systèmes de transport durables et résilients, devenue primordiale avec l'apparition de nouveaux obstacles tels que les changements climatiques, l'évolution structurelle du commerce et l'instabilité du prix des combustibles. Dans le cas des petits États insulaires en développement et des pays en développement sans littoral, en particulier, les répercussions éventuelles des changements climatiques sur la logistique et les capacités commerciales ne pouvaient être ignorées. Le Secrétaire général adjoint a fait savoir à la Commission que la CNUCED se consacrait actuellement aux problèmes rencontrés par ces catégories de pays, notamment pour le financement de transports durables.

8. La plupart des représentants ont accueilli avec intérêt la note d'information du secrétariat de la CNUCED (TD/B/C.I/34) et ont invité la Commission à étudier la possibilité de développer les infrastructures et les services de transport grâce à un meilleur aménagement du territoire et une meilleure planification logistique, à des modes de transport plus efficaces et à des technologies plus avancées dans le domaine des automobiles et des combustibles, tout en gardant à l'esprit les considérations d'ordre social, économique et environnemental qui allaient de pair avec des systèmes de transport durables et résilients.

9. Un certain nombre de représentants ont jugé essentiel que la CNUCED continue d'aider les pays en développement à remplir leurs obligations au titre de l'Accord sur la facilitation des échanges, conclu dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Cet accord a été jugé particulièrement important pour les pays en développement sans littoral qui, à la faveur de sa pleine application et du respect effectif de ses dispositions, tireraient parti des procédures d'exportation, d'importation et de transit. Aux fins de l'application de l'Accord, des représentants ont exhorté la CNUCED à continuer de contribuer à la création et au fonctionnement pérenne des comités nationaux de la facilitation des échanges. Étant donné que ces comités revêtaient une importance croissante, non seulement parce que l'OMC imposait de les instituer, mais aussi parce qu'ils étaient une composante essentielle de tout programme global de réforme visant à faciliter le commerce, les représentants comptaient sur l'expérience et le soutien sans faille de la CNUCED dans ce domaine de travail.

10. Un groupe régional et quelques délégations ont dit combien il était nécessaire que l'OMC mène à bonne fin les négociations sur le Programme de Doha pour le développement. Un groupe régional a indiqué que le climat d'incertitude financière mettait toujours en péril la croissance économique de nombreux pays et qu'il était indispensable de parvenir à une croissance soutenue par l'intégration des pays vulnérables dans le système économique mondial.

11. S'agissant du renforcement des capacités dans les pays en développement (par. 166 de l'Accord d'Accra), certains représentants ont aussi souligné l'importance de la formation régionale pour développer les compétences commerciales dans les services publics nationaux. Les représentants ont prié la CNUCED de redoubler d'efforts pour mieux répondre aux demandes, par exemple en multipliant les initiatives visant à ouvrir les formations régionales à un plus grand nombre de participants. Cette requête s'adressait aussi aux partenaires et donateurs qui, par leur soutien, permettaient à la CNUCED d'exécuter ses mandats.

12. Un groupe régional a jugé important que la CNUCED renforce encore ses activités de recherche et d'analyse sur les questions touchant au développement de l'Afrique. Il a également été dit que l'initiative d'aide au commerce devait figurer dans les stratégies et les plans nationaux des pays en développement et qu'une assistance technique devrait être fournie au niveau régional pour améliorer les capacités commerciales.

B. Rapports des réunions d'experts

1. Rapports de réunions d'experts pluriannuelles

a) Réunion d'experts pluriannuelle sur les transports, la logistique commerciale et la facilitation du commerce

(Point 3 a) i) de l'ordre du jour)

13. La Commission a pris note du rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle sur les transports, la logistique commerciale et la facilitation du commerce sur sa première session (TD/B/C.I/MEM.7/3).

14. Ce rapport a été présenté par le Vice-Président et Rapporteur de la réunion d'experts, qui a précisé que le but des discussions avait été de recenser les possibilités offertes aux pays en développement sans littoral d'élaborer et de mettre en œuvre, en coopération avec les pays en développement de transit voisins, des solutions de transport et de logistique mutuellement avantageuses. Tout en faisant le point sur la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty, les experts avaient aussi étudié plus en détail l'innovation en matière de transports et de logistique et pris la mesure des progrès récemment accomplis en vue d'améliorer le

fonctionnement des systèmes de transport en transit pour les importations et les exportations des pays sans littoral, par exemple, l'élaboration de nouvelles méthodes pour évaluer l'efficacité de la logistique dans les couloirs de transit. L'accent avait été mis sur le cadre juridique et institutionnel entourant la création des couloirs de transport et sur l'objectif primordial, qui était de promouvoir des systèmes de transport en transit efficaces et de renforcer la compétitivité à l'échelle mondiale. Les experts avaient passé en revue les meilleures pratiques en matière de couloirs de transit en Afrique, en Asie et en Amérique latine et avaient montré comment des approches différentes pouvaient toutes aboutir à un accroissement du commerce. Ils avaient constaté que le trafic de transit pouvait avoir des effets bénéfiques pour un pays de transit en augmentant le volume des échanges terrestres et portuaires, ce qui se traduisait par des économies d'échelle dont les clients nationaux pouvaient également profiter. Les experts avaient aussi envisagé de créer des observatoires du transport pour disposer d'indicateurs de résultats pertinents et évaluer, par des moyens électroniques, l'efficacité des couloirs de transit.

15. Les experts avaient fait remarquer que la plupart des pays sans littoral avaient signé des accords de transport en transit ou des accords de commerce de transit avec les pays côtiers voisins. Bien que la majeure partie de ces instruments répondaient à des besoins spécifiques et avaient été conçus et négociés afin d'accorder un libre passage en transit aux marchandises des pays sans littoral voisins, la liberté de transit ne devrait pas constituer le seul ou le principal objectif d'un accord de transit. Bon nombre de ces accords prévoyaient déjà l'accès aux documents et aux systèmes de garantie de transit douanier ainsi que l'établissement d'installations et de zones spécifiques dans les ports de transit pour permettre aux pays sans littoral de recevoir, d'entreposer et d'expédier les marchandises destinées au commerce de transit entrant et sortant.

16. Les experts avaient également évoqué certaines tendances récentes, comme les avancées en matière de gestion et de technologie dans le domaine de la logistique portuaire, l'amélioration du transport intermodal et le recours de plus en plus fréquent aux technologies de l'information et de la communication dans les entreprises pour gérer les opérations et dans les administrations publiques pour contrôler le trafic aux points de passage des frontières. Il avait aussi été question des systèmes nationaux de surveillance du transit douanier en place dans différentes régions et du propre Système douanier automatisé (SYDONIA) de la CNUCED.

17. Le Président a indiqué que les experts avaient eu des échanges riches, constructifs et fructueux et avaient fait de nombreuses suggestions pendant la réunion, montrant clairement que la CNUCED devrait poursuivre ses activités d'assistance technique, de recherche et d'analyse et de diffusion d'informations sur les meilleures pratiques. Pour qu'il en soit ainsi, les experts devaient faire le nécessaire pour que leurs négociateurs nationaux s'assurent que le secteur des transports ne soit pas seulement considéré comme un catalyseur d'autres secteurs, mais aussi comme méritant lui-même attention et financement.

b) Réunion d'experts pluriannuelle sur les produits de base et le développement
(Point 3 a) ii) de l'ordre du jour)

18. La Commission a pris note du rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle sur les produits de base et le développement (TD/B/C.I/MEM.2/27), qui a été présenté par le Président de ladite réunion. En analysant l'évolution récente des marchés des produits agricoles, les experts avaient constaté que les prix élevés des denrées alimentaires maintenaient les pays qui en étaient des importateurs nets dans une situation d'insécurité alimentaire. Ils avaient donc encouragé ces pays à adopter des politiques commerciales appropriées, à favoriser l'intégration régionale et à soutenir les petits producteurs agricoles.

19. Dans le secteur des minéraux, des minerais et des métaux, les experts avaient prévu que les cours du cuivre et d'autres métaux communs resteraient élevés, la tendance d'une demande soutenue de la part des industries chinoises se confirmant, et que la production mondiale de cuivre reculerait à compter de 2015-2017.

20. Dans le secteur de l'énergie, les experts avaient signalé une reprise de la demande mondiale de charbon. Le charbon demeurait la source d'énergie fossile la moins chère et de nouvelles technologies avaient permis de réduire les émissions de carbone dues à son utilisation. Le secteur du gaz naturel était également en plein essor en raison de la demande toujours forte des pays asiatiques et de la découverte de réserves prouvées de gaz de schiste toujours plus importantes aux États-Unis.

21. Les prix élevés des minéraux enregistrés pendant le supercycle des produits de base avaient souvent été révélateurs de l'iniquité des dispositions des accords d'investissement minier en matière de partage des recettes. Pour éviter que cela ne se reproduise dans de nouveaux accords, les experts avaient préconisé que l'habituelle clause de stabilisation soit remplacée par une clause de renégociation, qui prendrait effet si la situation du marché changeait. Pour les projets existants, il conviendrait de tenter une renégociation à l'amiable.

22. S'agissant de la gouvernance des ressources naturelles, les participants avaient débattu des avantages de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE), dont la mise en œuvre au niveau national impliquait de former des consensus, de recenser les lacunes du cadre de gouvernance et de produire des informations sur les flux physiques et financiers liés aux industries extractives qui, à défaut, n'existeraient pas.

23. En ce qui concerne l'utilisation des revenus exceptionnels tirés de l'exploitation minière, les participants avaient souligné la nécessité d'investir dans le capital humain. L'horizon à long terme des projets miniers correspondait à celui des investissements dans l'éducation. Les fonds souverains pouvaient être un autre moyen d'intervention à long terme et aussi des instruments d'épargne efficaces s'ils étaient régis avec discipline et prévoyance. Ils ne pouvaient toutefois se substituer à une politique de répartition équitable des revenus tirés des ressources naturelles entre les parties prenantes.

c) Réunion d'experts pluriannuelle sur le commerce, les services et le développement

(Point 3 a) iii) de l'ordre du jour)

24. La Présidente de la Réunion d'experts pluriannuelle sur le commerce, les services et le développement a présenté le rapport sur la deuxième session de ladite Réunion, qui s'était tenue du 15 au 17 avril 2014. Elle a indiqué que la session avait principalement porté sur le commerce des services, en particulier sur la libéralisation des services d'infrastructure au niveau régional, et sur les moyens de tirer parti de la libéralisation et de la coopération dans le domaine des services aux fins du développement. Il en était avant tout ressorti qu'il importait de développer les services, en particulier les services d'infrastructure, et d'y avoir accès, grâce à des cadres décisionnels, réglementaires et institutionnels adéquats, pour parvenir à un développement équitable et durable. Cela avait été jugé d'autant plus judicieux à l'heure où les services étaient devenus une composante essentielle des capacités productives, de la compétitivité et de la croissance équitable.

25. Les services d'infrastructure constituaient l'épine dorsale de l'économie et contribuaient pour beaucoup à l'intégration dans les chaînes de valeur mondiales et régionales. Ils jouaient aussi un grand rôle de catalyseur en aidant les pays à atteindre leurs buts économiques et sociaux et participaient à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et des futurs objectifs de développement durable de l'après-2015, ce qui les rendait particulièrement importants pour les pays en développement, qui enregistraient de piètres scores dans des indicateurs clefs.

26. S'agissant des négociations du Cycle de Doha, de nombreux intervenants avaient souligné combien il importait de trouver un équilibre entre les trois domaines de négociation, à savoir l'agriculture, l'accès aux marchés pour les produits non agricoles et les services, tandis que d'autres avaient estimé que l'avancement des négociations sur les services ne devrait pas être subordonné aux progrès accomplis dans d'autres domaines. Si certains avaient exprimé des craintes à propos des effets que les négociations plurilatérales pourraient avoir sur les négociations multilatérales au titre de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS), d'autres espéraient que le niveau d'ambition de l'Accord sur le commerce des services rejaillirait sur les négociations au titre de l'AGCS. Il avait aussi été dit que l'Accord sur le commerce des services ne pouvait se substituer aux négociations menées dans le cadre de l'OMC, compte tenu du nombre limité de ses participants.

27. S'agissant des accords commerciaux régionaux, les orateurs avaient estimé que, face à la libéralisation profonde et étendue des services vers laquelle ceux-ci s'orientaient, les pouvoirs publics auraient bien des difficultés à concilier pleinement leurs efforts de libéralisation avec leurs cadres réglementaires nationaux.

28. À l'issue de la présentation du rapport par la Présidente, quelques délégations ont salué la qualité des travaux de la Réunion d'experts pluriannuelle et ont remercié le secrétariat pour sa note d'information utile et bien documentée et pour la tenue de cette réunion, tout en espérant que cela influencerait sur les négociations en cours à l'OMC.

2. Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence

(Point 3 b) de l'ordre du jour)

29. La Division du commerce international des biens et services, et des produits de base a présenté les travaux du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence à sa treizième session, qui avaient principalement porté sur la relation entre politique de concurrence et développement, l'efficacité des autorités de concurrence, la coopération internationale et le renforcement des capacités, notamment les examens collégiaux de la politique de concurrence.

30. Au cours de cette treizième session, les débats de fond avaient eu pour thèmes: la place de la concurrence dans l'action mondiale en faveur du développement; l'impact des ententes sur les pauvres; la hiérarchisation des priorités et l'affectation des ressources comme moyens d'accroître l'efficacité des organismes; et les modalités et procédures de coopération internationale dans les affaires de concurrence qui concernent plus d'un pays.

31. Le Groupe intergouvernemental d'experts avait procédé à trois examens collégiaux de la politique de concurrence, concernant respectivement le Nicaragua, le Pakistan et l'Ukraine.

32. Il a été indiqué qu'une réunion spéciale d'experts sur la protection des consommateurs avait également eu lieu, au sujet de la révision des Principes directeurs des Nations Unies pour la protection du consommateur. À cet égard, la CNUCED avait tenu des consultations avec les États membres, des organisations internationales et d'autres acteurs concernés.

C. Le rôle du commerce international dans le programme de développement pour l'après-2015

(Point 4 de l'ordre du jour)

33. La Division du commerce international des biens et services, et des produits de base a présenté la note d'information du secrétariat (TD/B/C.I/33), qui montrait combien la participation au commerce international contribuait à la réalisation d'un large éventail

d'objectifs de développement. Le secrétariat y expliquait que, lorsque les possibilités qu'il offre étaient correctement exploitées, le commerce international pouvait notamment contribuer à la création d'emplois, à une utilisation efficiente des ressources, au développement des petites et moyennes entreprises et, finalement, à l'amélioration du niveau de vie dans tous les pays. Une interaction positive existait entre le commerce international et les déterminants d'une croissance équitable, comme l'égalité entre hommes et femmes. Le commerce permettait en outre de diffuser plus équitablement des techniques de production écologiquement rationnelles. En ce sens, le commerce international pouvait être un «catalyseur» du développement durable, d'un point de vue économique, social et environnemental. Pour autant, il n'occupait pas une large place, à l'heure actuelle, dans les débats sur la teneur du programme pour l'après-2015.

34. De nombreuses délégations ont reconnu que le commerce favorisait le développement. Plusieurs délégations étaient d'avis que les objectifs de développement durable pour l'après-2015 devaient associer étroitement le commerce et divers objectifs de développement tels que l'égalité entre hommes et femmes et l'élimination de la pauvreté, ce que les objectifs du Millénaire pour le développement n'avaient pas suffisamment fait. Selon de nombreuses délégations, il fallait veiller à ce que le rôle qui lui serait attribué dans le programme de développement pour l'après-2015 permette au commerce de contribuer à la mise en œuvre des objectifs de développement durable aux niveaux national et international.

35. Un certain nombre de délégations de pays en développement ont souhaité savoir comment faire pour que la situation économique et commerciale internationale ne les freine pas, mais les aide à mettre en œuvre un ensemble cohérent de politiques de commerce et de développement en vue d'atteindre les objectifs de développement durable. À cet égard, quelques délégations ont fait observer qu'il restait beaucoup à faire pour que le programme de développement pour l'après-2015 accorde une plus large place au commerce que les objectifs du Millénaire pour le développement. Par exemple, une délégation a souligné que le système commercial multilatéral ne devait plus seulement être transparent, prévisible et fondé sur des règles, mais devait aussi être équitable à l'égard de tous les pays. Selon certaines délégations, tous les pays n'avaient pas ressenti avec la même force les avantages escomptés de la conclusion du Cycle d'Uruguay et de nombreux pays en développement, en particulier des PMA, subissaient toujours certaines «injustices» au regard des résultats du Cycle d'Uruguay, notamment le droit pour les pays développés d'accorder des subventions qui faussaient le commerce des produits agricoles. Lors de son lancement, on s'attendait à ce que le Cycle de Doha place le développement au centre des préoccupations; or, cela n'était toujours pas le cas. Aux yeux de quelques pays en développement, on pouvait reprocher aux textes issus de la Conférence ministérielle de l'OMC à Bali le caractère non contraignant de leurs dispositions. Néanmoins, ils étaient salués comme une avancée dans la facilitation des échanges dans les États membres de l'OMC.

36. Prenant l'exemple des conditions d'accès aux marchés après le Cycle d'Uruguay, plusieurs pays en développement ont indiqué que les crêtes tarifaires et la progressivité des droits de douane appliquées à certains produits d'exportation, notamment dans les secteurs présentant le plus d'intérêt pour eux, comme l'agriculture et le secteur du textile et des vêtements, continuaient de compromettre leurs efforts visant à accroître leurs exportations pour parvenir à une croissance économique équitable. Selon de nombreuses délégations, le système commercial multilatéral ne semblait pas apporter une réponse appropriée à des mesures non tarifaires qui pesaient plus lourdement sur le commerce des biens et des services que les mesures traditionnelles aux frontières. Une délégation a indiqué que, dans de nombreux secteurs, dont l'agriculture, le «commerce vert» offrait aux pays en développement des perspectives non négligeables de parvenir à un développement durable à triple titre. Cependant, les produits visés étaient les plus exposés aux mesures non tarifaires imposées sur les marchés d'importation, notamment celles découlant de normes

nationales et de normes volontaires/privées (par exemple, des normes environnementales, sanitaires et phytosanitaires). Parallèlement, les pays d'exportation transféraient peu de technologies et de connaissances qui auraient aidé les pays en développement à améliorer leurs capacités productives, à diversifier leur économie et à stimuler leur esprit d'entreprise, en particulier dans le domaine du commerce vert.

37. S'agissant du traitement réservé au commerce international dans le programme de développement pour l'après-2015, les délégations ont généralement admis que le rôle du commerce international devait être pris en compte, mais n'étaient pas toutes d'accord sur la méthode à adopter. Une délégation a suggéré d'adopter une approche faisant du commerce dans son rôle de catalyseur, «l'instrument de la mise en œuvre» du programme de développement pour l'après-2015 ainsi que des engagements visant à renforcer le soutien financier et technique (notamment, par l'intermédiaire de l'aide au commerce). Les délégations sont généralement convenues qu'il était important que les «acteurs du commerce présents à Genève» aient leur mot à dire sur le programme de développement pour l'après-2015, en grande partie élaboré à New York, mais n'étaient pas toutes d'accord sur la meilleure façon de procéder.

D. Le développement de systèmes de transport durables et résilients dans l'optique des nouveaux enjeux

(Point 5 de l'ordre du jour)

38. Le Responsable de la Section des transports du Service de la logistique commerciale de la Division de la technologie et de la logistique a présenté la note du secrétariat de la CNUCED (TD/B/C.I/34) sur le sujet.

39. Le transport de marchandises était un déterminant essentiel de l'accès efficace aux marchés, de la compétitivité commerciale et de l'aptitude d'un pays à intégrer efficacement les chaînes mondiales d'approvisionnement. À l'heure où tous les pays dépendaient presque exclusivement du trafic maritime pour le transport de leurs importations et de leurs exportations, il était primordial de promouvoir et de préserver des systèmes de transport durables et résilients. S'agissant de la durabilité dans le transport des marchandises, l'accent avait été mis sur la nécessité de concilier l'efficacité et la viabilité économiques, des infrastructures et des services sûrs et fiables, ainsi que des systèmes écologiquement rationnels permettant de minimiser l'épuisement des ressources énergétiques, la dégradation de l'environnement et les conséquences liées aux changements climatiques. De plus, le transport de marchandises devait devenir plus résilient pour ce qui est d'adapter les infrastructures, les services et les activités à l'évolution climatique et écologique afin de garantir l'intégrité des systèmes, la fiabilité des services et la fonctionnalité et une reprise rapide de l'activité après des perturbations.

40. Trois autres intervenants, deux délégations (Paraguay, Jamaïque) et un représentant d'une organisation non gouvernementale (Institut international du développement durable) ont aussi fait des exposés, qui ont été suivis d'échanges de vues. Des intervenants et plusieurs représentants ont estimé qu'une attention particulière devait être portée à la situation des pays géographiquement désavantagés tels que les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Les pays en développement sans littoral étaient souvent isolés et distants des grands partenaires commerciaux. Ils devaient coopérer davantage avec les pays côtiers de transit qui étaient leurs voisins de manière à concevoir, planifier et financer ensemble des infrastructures et des services de transport. Les petits États insulaires en développement étaient eux aussi contraints de recourir à des modes de transport plus onéreux (route/rail, par exemple) et de faire emprunter à leurs marchandises des itinéraires plus longs, ce qui causait plus d'incertitudes et de retards. De ce fait, ils supportaient des coûts de transport plus élevés, qui les rendaient moins à

même de participer aux chaînes de valeur, aussi bien régionales que mondiales, et remettaient en cause les perspectives de durabilité et de résilience dans le domaine du transport des marchandises. Une délégation a dit combien il importait que la CNUCED poursuive ses travaux sur les questions touchant à la facilitation du commerce, par exemple le passage des frontières, l'harmonisation douanière, les qualités requises des conducteurs, etc. Beaucoup avait été fait depuis l'adoption du Programme d'action d'Almaty. La conférence consacrée à l'examen décennal de ce programme, prévue en novembre 2014, serait aussi l'occasion de faire le point, en particulier d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en place de systèmes de facilitation du commerce appropriés et opérationnels dans les pays en développement sans littoral.

41. Des intervenants et certaines délégations ont fait observer que la plupart des petits États insulaires en développement supportaient des coûts de transport élevés, qui s'expliquaient principalement par leurs difficultés à réaliser des économies d'échelle, faute de technologies et d'infrastructures de transport efficaces. Les petits États insulaires en développement présentaient souvent un certain nombre de caractéristiques communes qui étaient autant d'obstacles supplémentaires à leur développement durable, par exemple, une faible population, de rares ressources disponibles, des marchés intérieurs limités, des partenaires commerciaux éloignés, une exposition aux catastrophes naturelles, une dépendance excessive à l'égard du commerce international et une vulnérabilité aux chocs économiques mondiaux. Un représentant a ajouté que dans ces pays le transport routier/ferroviaire était souvent insignifiant et, contrairement au transport terrestre, les principaux modes de transport (aérien/maritime) n'y étaient pas considérés comme relevant de la responsabilité de l'État. Cette approche devait donc être repensée de manière à ce que les pouvoirs publics jouent un plus grand rôle dans la conception de systèmes de transport durables et résilients dans les petits États insulaires en développement.

42. Un intervenant a fait des suggestions sur les stratégies à élaborer pour réduire les obstacles rencontrés par les petits États insulaires en développement dans sa région. Il a notamment proposé de consolider les finances publiques; de mettre au point une stratégie de compétitivité en vue d'une croissance plus forte et plus soutenue à l'avenir; de moderniser de fond en comble les secteurs traditionnels, en particulier le tourisme et l'agriculture; de diversifier l'activité économique en s'engageant dans de nouveaux domaines de l'industrie et des services qui présentent un avantage comparatif; d'adopter de nouvelles formes de partenariat public-privé (PPP); d'assainir le budget, par exemple, en améliorant les procédures de passation de marchés publics; d'optimiser le recouvrement des créances fiscales; et de restructurer la dette à des conditions plus favorables.

43. Un intervenant et une délégation ont jugé essentiel de mieux utiliser les données et d'en encourager le partage, notamment entre les administrations portuaires, les administrations douanières et les tierces parties, mais aussi entre la CNUCED et d'autres organisations internationales.

44. Des intervenants sont convenus qu'il était très important, en particulier pour les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, de renforcer leurs capacités nationales et régionales, c'est-à-dire de consolider leurs cadres réglementaires, de réformer leurs institutions, de conclure des accords régionaux de commerce et de développement, et de participer à des partenariats mondiaux.

45. Deux délégations ont indiqué que le financement des infrastructures de transport pesait sur leur budget national au point de nécessiter un arbitrage avec les besoins financiers d'autres secteurs vitaux et ont souligné l'importance d'augmenter le financement, y compris par le recours à des obligations vertes et d'autres sources, pour favoriser la mise en œuvre de systèmes de transport durables et résilients.

46. Certains intervenants et plusieurs délégations ont estimé important de mobiliser des ressources financières pour favoriser la mise en œuvre de systèmes de transport durables et résilients. Cela pouvait notamment passer par le recours à des PPP pour financer les infrastructures de transport. Un intervenant a précisé que les PPP étaient des contrats ou des arrangements à long terme très complexes, dans le cadre desquels les pouvoirs publics s'associaient au secteur privé pour financer, concevoir, mettre en place, exploiter et maintenir des infrastructures et des services publics. La plupart des PPP dans le domaine du transport étaient des contrats de concession. Ils portaient généralement sur des projets de grande ampleur bénéficiant d'un financement ad hoc et dont les secteurs public et privé se partageaient les retombées positives, mais aussi bon nombre des risques. C'est pourquoi il était indispensable, au moment d'organiser les PPP, de disposer de prévisions fiables concernant les flux de recettes à long terme de ces projets. Cela pouvait se révéler particulièrement difficile dans le cas de pays en développement, qui manquaient de capacités, agissaient avec des objectifs à court terme et étaient économiquement fragiles. Les PPP devaient en outre tenir compte des risques environnementaux et sociaux et favoriser un développement durable. En réponse à la question d'un représentant, un intervenant a indiqué que la phase de conception d'un projet devait être prise en compte de manière plus réaliste dans les contrats de construction, d'exploitation et de transfert, qui constituaient la forme de PPP la plus répandue dans les pays en développement.

47. Un représentant a contribué au débat en donnant un exemple concret des mesures prises pour renforcer l'intégration régionale en Afrique grâce à des réseaux d'infrastructure bien conçus et efficaces, notamment dans le domaine des transports, conformément au Programme de développement des infrastructures en Afrique. Si l'aide publique continuerait de jouer un rôle important, les tensions budgétaires causées par la crise économique rendraient la contribution du secteur privé essentielle. Il faudrait aussi faire appel à des solutions de financement innovantes, en étudiant la possibilité de combiner dons et emprunts, afin de faciliter la participation du secteur privé au financement des projets. Une attention particulière devrait également être portée à la durabilité, la multimodalité, la meilleure gestion du secteur des transports, la valorisation et la promotion de la phase de préparation des projets et l'optimisation de la mise en œuvre dans les pays partenaires.

48. Un représentant a estimé qu'un débat sur la revitalisation de la CNUCED, à l'image des discussions qui s'étaient tenues à l'Assemblée générale des Nations Unies, pourrait être envisagé, en particulier pour déterminer de quelle manière l'organisation pourrait fournir un meilleur appui à des initiatives telles que les PPP. Un intervenant a indiqué que toute réforme devrait être examinée par une instance plus large, par exemple pendant une session de la Conférence. Il a également été fait mention d'une réunion spéciale d'experts sur la durabilité du transport des marchandises et de son financement, qui devrait être organisée par la CNUCED en décembre 2015.

E. Promotion et renforcement des synergies entre les trois piliers

(Point 6 de l'ordre du jour)

Présentation du rapport d'activité de la Division de la technologie et de la logistique

49. La Directrice de la Division de la technologie et de la logistique a informé la Commission que toutes les informations contenues dans son exposé étaient développées dans le rapport d'activité de la Division. Cette année, celui-ci comportait des icônes destinées à faciliter sa lecture et à mettre en évidence les résultats et l'impact des activités de la Division.

50. Les activités interdivisions de renforcement des capacités occupaient une grande place dans les travaux de la Division. À cet égard, la Directrice a évoqué l'importance des cours régionaux sur les grands problèmes économiques internationaux à l'intention des décideurs et des activités de renforcement des capacités dans le cadre du programme TrainForTrade.

51. Dans le domaine de la recherche et de l'analyse, la Directrice a mentionné la quarante-cinquième livraison (2013) de l'*Étude sur les transports maritimes* et le dixième anniversaire de l'indice de connectivité des transports maritimes réguliers¹.

52. Dans le cadre de ses activités d'appui à la facilitation du commerce², la CNUCED a contribué à l'élaboration de 29 plans nationaux dans ce domaine.

53. S'agissant du programme SYDONIA, la Directrice a précisé que le Système était opérationnel dans 94 pays et territoires (dont 38 PMA) et financé pour 66 % par ses pays bénéficiaires, qui considéraient donc que celui-ci présentait des avantages indéniables.

54. La Directrice a assuré la Commission de la poursuite des synergies entre les trois piliers de la CNUCED dans le domaine des transports, de la facilitation du commerce et des activités interdivisions de renforcement des capacités, et a indiqué que le secrétariat travaillait à la livraison 2014 de l'*Étude sur les transports maritimes*, menant des recherches sur les petits États insulaires en développement et étudiant les meilleures pratiques dans les comités de la facilitation des échanges. Elle a réaffirmé que la CNUCED était prête à concourir à la mise en œuvre de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges et continuait de dispenser des cours de formation sur les grands problèmes économiques internationaux. La Directrice a également assuré la Commission de la participation et de la contribution de la CNUCED au prochain examen du Programme d'action d'Almaty et à la Conférence de Samoa, prévue en septembre 2014.

55. Durant l'échange de vues qui a suivi, les représentants ont appelé les partenaires et les donateurs à renouveler leur soutien. Un représentant a salué les innovations apportées au rapport d'activité de la Division et a estimé que certaines de ces trouvailles graphiques pourraient être reprises dans d'autres rapports de l'organisation.

Présentation du rapport d'activité du Groupe spécial sur les produits de base

56. Le Chef du Groupe spécial sur les produits de base a informé la Commission des récents travaux menés par le secrétariat dans le cadre du Mandat de Doha.

57. Le dernier numéro de «Coup d'œil sur les produits de base», consacré aux terres rares, serait publié fin mai. Parallèlement à l'Année internationale de l'agriculture familiale (2014), la livraison 2014 du *Commodities and Development Report*, le grand rapport biennal du secrétariat sur les produits de base, porterait sur les principaux problèmes rencontrés par les petits exploitants agricoles dans les pays en développement, sujet dont l'importance avait été signalée par plusieurs représentants. Le Groupe spécial sur les produits de base publierait aussi son catalogue biennal de statistiques, *State of Commodities Dependence*, à la fin de 2014.

58. Le Groupe spécial sur les produits de base jugeait particulièrement utile la Réunion d'experts pluriannuelle sur les produits de base et le développement. Malheureusement, le budget du Service d'appui intergouvernemental alloué aux réunions d'experts avait encore été amputé et s'élevait à seulement 6 700 dollars pour 2014. Le Groupe spécial sur

¹ Disponible à l'adresse: <http://unctadstat.unctad.org/TableViewer/tableView.aspx?ReportId=92> (consultée le 14 mai 2014).

² Voir la page: <http://unctad.org/en/DTL/TLB/Pages/TF/Committees/default.aspx> (consultée le 14 mai 2014).

les produits de base avait aussi réduit ses activités de coopération technique faute de financement suffisant. Les initiatives existantes, comme le Portail d'information sur la labellisation développement durable, étaient au point mort et le Groupe spécial sur les produits de base, ne disposant pas des fonds nécessaires, n'avait pu répondre aux demandes de nouveaux projets.

59. Certains représentants ont exhorté les États membres à réfléchir à de nouvelles solutions de financement, qui apporteraient à la CNUCED un soutien complémentaire pour l'organisation des réunions d'experts et les activités de coopération technique concernant les produits de base.

60. Dans un registre plus positif, il a été annoncé que le Compte de l'ONU pour le développement contribuerait pour 641 000 dollars au financement d'un projet visant à améliorer les liens de production entre les membres de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale dans le secteur des ressources minérales, et les activités du Groupe spécial sur les produits de base consacrées au projet de la CNUCED de Fonds d'affectation spéciale pour l'information sur le minerai de fer restaient d'une grande utilité et bénéficiaient toujours d'un large soutien de la part des donateurs.

61. Le secrétariat a indiqué que ses conférences publiques sur les produits de base continuaient d'être accueillies avec enthousiasme. La Conférence OILGASMINE de 2013, organisée avec le Gouvernement nigérian, et le Forum mondial sur les produits de base 2014, organisé à Genève, avaient tous deux attiré un grand nombre de participants et donné lieu à des débats constructifs. Il en était résulté un travail de suivi prometteur pour le Groupe spécial sur les produits de base, par exemple, l'établissement d'un groupe de travail chargé d'examiner la réforme de la gouvernance dans la chaîne de valeur des produits de base. Plusieurs représentants ont manifesté leur intérêt pour ce groupe de travail, dont les membres et le Groupe spécial sur les produits de base définissaient actuellement le mandat.

Présentation du rapport d'activité de la Division du commerce international des biens et services, et des produits de base

62. La Division du commerce international des biens et services, et des produits de base a présenté son rapport d'activité pour 2013, qui rend compte des actions menées pour promouvoir et renforcer les synergies entre les trois domaines d'action de la CNUCED.

63. La Division s'efforçait d'atteindre l'objectif de prospérité pour tous en aidant les pays en développement, en particulier les PMA, et les pays en transition, à faire du commerce international l'instrument de leur développement durable et équitable et de leur intégration juste et bénéfique dans l'économie mondiale.

64. À travers ses interactions avec les États membres et d'autres parties prenantes et ses initiatives de partenariat au niveau mondial, la Division était à l'origine d'idées, de connaissances et de solutions pratiques; elle les diffusait et elle aidait à les mettre en œuvre afin que tous puissent profiter équitablement des avantages de la mondialisation que sont la création d'emplois, la réduction de la pauvreté et l'accès aux services de base. La Division exerçait ses activités dans le respect du principe d'universalité de la CNUCED, des connaissances et des compétences accumulées dans le domaine du commerce international, du statut de l'organisation en tant que principal organisme des Nations Unies chargé du commerce et du développement et des questions associées dans les domaines du financement, de la technologie, de l'investissement et du développement durable, et des mandats étendus qui lui avaient été confiés par la Conférence à ses sessions successives.

65. La Division a ensuite fait le point sur ses activités et ses compétences dans quelques grands domaines, comme le suivi du commerce et de la politique commerciale; les négociations et la diplomatie commerciales; la place des femmes dans le commerce; les mesures non tarifaires; le commerce et les liaisons maritimes; le commerce international;

les changements climatiques et le développement agricole durable; le Forum des Nations Unies sur les normes de durabilité; le droit de la concurrence et les politiques de protection du consommateur; le commerce, l'environnement et le développement durable.

66. Un groupe régional a demandé que d'autres organisations internationales et parties prenantes concernées soient invitées à participer aux débats afin de rendre les sessions de la Commission du commerce et du développement plus interactives. Il en a été pris bonne note par le secrétariat.

F. Questions diverses

(Point 7 de l'ordre du jour)

67. La Présidente a soumis à l'examen des participants le projet d'ordre du jour provisoire de la septième session de la Commission. À sa séance plénière de clôture, le 9 mai 2014, la Commission avait approuvé ledit projet en laissant en suspens les deux thèmes de fond qui, conformément au paragraphe 204 de l'Accord d'Accra, seraient arrêtés par le Conseil du commerce et du développement, sur recommandation du Bureau du Conseil, au moins six mois avant la septième session de la Commission.

G. Clôture de la session

68. Les États membres se sont félicités de l'esprit de coopération constructif qui avait régné pendant les négociations et ils ont remercié la Présidente de sa direction compétente qui avait abouti au succès de la réunion. Prononçant la clôture de la sixième session, la Présidente a remercié les États membres et le secrétariat de leur contribution au succès des travaux de la Commission.

III. Questions d'organisation

A. Ouverture de la session

69. La sixième session de la Commission du commerce et du développement a été ouverte au Palais des Nations, à Genève, le 5 mai 2014 par M. Kazem Asayesh, au nom de M. Reza Najafi, Président de la Commission à sa cinquième session.

B. Élection du Bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

70. À sa séance plénière d'ouverture, le 5 mai 2014, la Commission a élu le Bureau ci-après:

<i>Présidente:</i>	M ^{me} Filloreta Kodra, Ambassadrice (Albanie)
<i>Vice-Présidents:</i>	M. Thomas Fitschen, Ambassadeur (Allemagne) M. Ralph Osterwoldt (Canada) M ^{me} Magaly Bello de Kemper (République dominicaine) M. Rajab M. Sukayri, Ambassadeur (Jordanie) M ^{me} Wafa Ameuri (Algérie)
<i>Rapporteur:</i>	M. Juan Carlos Sánchez Troya (Équateur)

C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

71. À sa séance plénière d'ouverture, la Commission a adopté l'ordre du jour provisoire de la session publié sous la cote TD/B/C.I/32; l'ordre du jour se lisait donc comme suit:

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Rapports des réunions d'experts.
 - a) Rapports des réunions d'experts pluriannuelles:
 - i) Réunion d'experts pluriannuelle sur les transports, la logistique commerciale et la facilitation du commerce;
 - ii) Réunion d'experts pluriannuelle sur les produits de base et le développement;
 - iii) Réunion d'experts pluriannuelle sur le commerce, les services et le développement;
 - b) Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence.
4. Le rôle du commerce international dans le programme de développement pour l'après-2015.
5. Le développement de systèmes de transport durables et résilients dans l'optique des nouveaux enjeux.
6. Promotion et renforcement des synergies entre les trois piliers.
7. Questions diverses.
8. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement.

D. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement

(Point 8 de l'ordre du jour)

72. À sa séance plénière de clôture, la Commission a autorisé la Présidente à établir, sous sa propre responsabilité, la version finale du rapport après la clôture de la réunion.

Annexe I

Projet d'ordre du jour provisoire de la septième session de la Commission du commerce et du développement³

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Rapports des réunions d'experts.
4. *
5. *
6. Rapport intérimaire sur la promotion et le renforcement des synergies entre les trois piliers.
7. Questions diverses.
8. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement.

³ Un astérisque (*) indique que la question est en attente d'une recommandation du Bureau du Conseil du commerce et du développement (voir le paragraphe 67).

Annexe II

Participation*

1. Les représentants des États membres de la CNUCED ci-après, membres de la Commission, ont participé à la session:

Afrique du Sud	Kazakhstan
Albanie	Libye
Algérie	Madagascar
Allemagne	Mali
Arabie saoudite	Monténégro
Bangladesh	Mozambique
Barbade	Népal
Bélarus	Nicaragua
Bénin	Niger
Bhoutan	Nigéria
Brésil	Oman
Canada	Pakistan
Chili	Paraguay
Congo	Pérou
Côte d'Ivoire	Philippines
Cuba	Qatar
Égypte	République démocratique du Congo
Équateur	République dominicaine
Éthiopie	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Finlande	Sénégal
France	Serbie
Ghana	Soudan
Haïti	Suisse
Hongrie	Tchad
Indonésie	Togo
Iran, République islamique d'	Trinité-et-Tobago
Iraq	Turquie
Jamaïque	Viet Nam
Japon	Zimbabwe
Jordanie	

2. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés à la session:

Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
 Organisation internationale de la Francophonie
 Union africaine
 Union économique et monétaire ouest-africaine
 Union européenne

3. Une institution spécialisée était représentée à la session:

Organisation mondiale du commerce

* Pour la liste des participants, voir TD/B/C.I/INF.6.

4. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la session:

Catégorie générale

Ingénieurs du Monde

Institut international du développement durable

International Network for Standardization of Higher Education Degrees
